

[Renseignements pour les consommateurs](#)[Indemnisation en cas d'accident automobile](#)[Formulaires d'assurance automobile](#)[Comment résoudre une plainte d'assurance](#)[Services de résolution des différends](#)[Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles \(FIVAVA\)](#)[Tutoriel éducatif sur les taux d'assurance - automobile](#)[Techniciens juridiques / représentants AIAL](#)[Approbations trimestrielles des tarifs automobile](#)[Activités de mise en application](#)[Assurance multirisques - Bulletins - Auto](#)[Directives concernant les primes d'assurance-automobile](#)[Lignes directrices pour le dépôt des demandes d'assurance automobile](#)[Lignes directrices du surintendant et du commissaire](#)

Taux d'assurance-automobile pour le premier trimestre de 2009

Les demandes de taux qui ont été approuvées au premier trimestre de 2009 (du 1^{er} janvier au 31 mars 2009) font état d'une hausse moyenne de 0,95% pour l'ensemble du marché.

Au premier trimestre de 2009, en ce qui concerne les 30,91% du marché dont les modifications de taux ont été approuvées, l'augmentation moyenne était de 3,09% après pondération selon la part de marché.

Les modifications des taux approuvées au premier trimestre de 2009 sont entrées en vigueur durant ce trimestre ou ultérieurement pour les renouvellements.

Les modifications de taux approuvées en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 étaient respectivement de -0,60%, -2,43%, -1,27%, +0,55% et +5,59% pour l'ensemble du marché.

La modification de taux approuvée pour chaque compagnie d'assurances correspond à la moyenne de cette compagnie particulière. Les conséquences d'une modification de taux pour un client donné varieront selon son lieu de résidence, son type de véhicule et les autres facteurs de risque.

La CSFO continuera de s'assurer que les modifications apportées aux taux des compagnies d'assurances sont raisonnables et justifiées et que les taux exigés par les assureurs tiennent compte de leur capacité de faire face aux coûts des sinistres futurs.

CHANGEMENTS DE TAUX APPRUVÉS POUR L'ASSURANCE-AUTOMOBILE POUR VOITURES DE TOURISME DE L'ONTARIO

1er janvier au 31 mars 2009

Assureur	Part de marché en 2007	Date d'entrée en vigueur des nouvelles polices	Date d'entrée en vigueur des renouvellements	Modification de taux approuvée
AIG du Canada, Compagnie d'assurances des entreprises ¹	0,01%	1er avr. 2009	15 avr. 2009	0,00%
AXA Assurances (Canada)	1,92%	1er mars 2009	1er mars 2009	4,60%
AXA Pacifique compagnie d'assurances	0,04%	23 févr. 2009	9avr. 2009	7,90%
Certas Direct, Compagnie d'assurances ²	1,04%	20 mars 2009	19 mars 2009	0,00%
Certas, Compagnie d'assurances habitation et auto ²	0,00%	20 mars 2009	19 mai 2009	0,00%
Chubb du Canada, Compagnie d'assurances	0,55%	30 mars 2009	28 juin 2009	2,00%
Co-operators, La compagnie d'assurances générales	4,66%	18 mai 2009	18 mai 2009	3,42%
COSECO, Compagnie				

.....
[HCAI](#)

[Projet de directives
relatives à un CTP](#)

[Renseignements sur la
délivrance de permis
d'assurance](#)

[ARCTICS](#)

[Centres d'évaluation
désignés \(CED\)](#)

d'assurances	1,52%	1er avr.2009	1er mai 2009	5,76%
Dominion du Canada, Compagnie d'assurances générales	4,68%	15 mai 2009	15 juin 2009	-0,82%
Gore Mutual Insurance Company	1,01%	15 mars 2009	1er juin 2009	6,65%
Garantie, Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord	0,78%	1er févr.2009	1er mars 2009	4,22%
Hartford Fire Insurance Company ¹	0,00%	1er févr.2009	1er mars 2009	0,00%
Motors Insurance Corporation	0,62%	4 févr.2009	31 mars 2009	2,70%
Optimum Société d'Assurances inc.	0,17%	1er avr.2009	10 avr.2009	3,00%
Personnelle, Compagnie d'assurances ²	3,25%	20 mars 2009	19 mai 2009	0,00%
RBC, Compagnie d'assurances générales	2,80%	5 avr.2009	20 mai 2009	4,48%
Trafalgar du Canada, Compagnie d'assurances	1,03%	1er mai2009	1er juin 2009	4,50%
Unifund, Compagnie d'assurances	3,21%	27 févr.2009	1er mai 2009	5,34%
La Compagnie mutuelle d'assurances Wawanesa	3,62%	1er avr.2009	1er avr. 2009	4,94%

Total des parts de marché représentées: 30,91%

Moyenne pondérée des modifications de taux:

3,09%

1. Mise en œuvre du système de tarification CLEAR.
2. Modifications de taux sans incidence globale.

Page: 6559 Trouver la page:



ALLER



Version à imprimer



Marquer la page d'un signet



Envoyer cette page

[Avis importants](#) | [Confidentialité](#)

[Accueil](#) | [Ministère des Finances](#) | [Plan du site](#) | [Commentaires](#) | [English](#) | [Contactez](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1990-2008

Dernière mise à jour :
4/21/2009 1:14:43 PM

Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge
Toronto, ON M2N 6L9
1 800 668-0128
416 250-7250

